

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 165

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Lambesc - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2013/2015 - Tranche 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 29 novembre 2013, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2013/2015) avec la commune de Lambesc pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 7.814.448 € HT pour une subvention totale de 5.079.390 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2013) a fait l'objet d'une subvention de 588.913 € pour un programme de travaux de 906.020 € HT, lors de la Commission Permanente du 29 novembre 2013.

La seconde tranche du programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 998.286 € pour un programme de travaux de 1.535.826 € HT, lors de la Commission Permanente du 29 mai 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Lambesc pour la tranche 2015, faisant apparaître une modification par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2014, à savoir :

- la minoration de l'opération « Place des Héros et des Martyrs » de la tranche 2014, dont le montant de la dépense subventionnable passe de 668.896 € HT à 539.896 € HT,
- la majoration de l'opération « Parc des Sports et des Loisirs » de la tranche 2015, dont le montant de la dépense subventionnable passe de 2.569.820 € HT à 2.698.820 € HT.

Ces modifications restent sans incidences financières sur l'économie générale de ce contrat 2013/2015.

Les opérations inscrites à la tranche 2015 sont les suivantes :

REAMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS ET DES LOISIRS

La commune poursuit la rénovation du parc des sports et des loisirs afin de répondre aux besoins de ses nombreux utilisateurs.

Le projet concerne la restructuration du parc existant et la mise en conformité des structures d'accueil.

Cela comprend, notamment :

- la mise en conformité du site par rapport au périmètre de protection des eaux potables de Bertoire,
- la construction de murs anti bruit,
- le réaménagement des accès et des cheminements, le stationnement,
- l'aménagement paysager,
- l'adaptation des clôtures,
- l'accessibilité des équipements aux personnes à mobilité réduite,
- la création d'un parcours de fitness dans la pinède,
- la démolition des vestiaires actuels et du club house des tennis,
- la construction d'un nouveau club house de 196 m² avec terrasse de 100 m² à usage des tennis,
- la semi-couverture de 3 courts de tennis,
- la construction de nouveaux vestiaires associés à 2 clubs house à usage des associations de football et de rugby, ainsi que la création de tribunes pour l'accueil du public,
- la création d'un terrain de mini-tennis, de beach tennis/beach volley et d'un petit stade multisports,
- l'aménagement d'un mur d'entraînement.

Le montant de cette opération, prévue sur les tranches 2014 et 2015, est estimé à 3.044.250 € HT, dont 2.698.820 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de 456.638 € de la Métropole, dont 404.823 € pour la tranche 2015.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.978.762 €, dont 1.754.233 € pour la tranche 2015.

CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE

Afin de répondre au besoin urgent de création de places en crèche, la commune souhaite construire un pôle petite enfance sur le site dit « Les Ecureuils », à proximité de l'école du même nom, dont le foncier communal est immédiatement mobilisable et les surfaces de stationnement déjà disponibles. Cette nouvelle structure regroupera 3 établissements d'accueil de la petite enfance :

- deux crèches dont l'une est installée actuellement dans des locaux préfabriqués (crèche Prévert),
- une halte-garderie (Pause-Doudou) implantée sur le site de l'école Van Gogh.

La surface totale de cette structure est évaluée à 880 m² environ, à savoir :

- une crèche de 40 places,
- une halte-garderie de 15/20 places,
- un relais-assistantes-maternelles et une ludothèque,
- des espaces extérieurs (aires de jeux, jardins),
- un bassin de rétention.

Le montant de cette opération, prévue en 2015 est estimé à 1.923.077 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de 96.154 € de la Métropole.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.250.000 € pour la tranche 2015.

REAMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN ET REHABILITATION DU PETIT STADE

La commune envisage de requalifier le quartier du Moulin situé en périphérie urbaine. Cela comprenant :

- le réaménagement des accès et cheminements,
- le redressement de la rue Jules Ferry,
- la création d'une placette permettant la mise en valeur du Moulin de Bertoire,
- l'aménagement du parking Van Gogh et la création d'une nouvelle zone de stationnement rue Notre Dame de La Rose,
- l'adaptation des zones végétales avec abattage et replantations de végétations variées et adaptée à la Région,
- l'aménagement de clôtures,
- la rénovation du petit stade et de ses vestiaires afin de permettre la pratique du sport.

Le montant de cette opération, prévue en 2015 est estimé 879.705 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de 131.956 € de la Métropole.

La subvention départementale pourrait s'élever à 571.808 € pour la tranche 2015.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2015 de ce contrat 2013/2015 s'élève à 5.501.602 € HT, réparti comme suit :

– Par des sports et des loisirs	2.698.820 €H.T.
– Pôle petite enfance.....	1.923.077 €H.T.
– Site du Moulin et du petit stade	879.705 €H.T.
<hr/>	
TOTAL	5.501.602 €H.T.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 3.576.041 €, pour la tranche 2015, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Lambesc, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 3.576.041 € pour la tranche 2015 du programme pluriannuel 2013/2015, sur une dépense subventionnable de 5.501.602 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- m'autoriser à signer avec la commune de Lambesc la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 5.079.390 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2013 – 10127S au profit de la commune de Lambesc en application de la délibération n° 145 du 29 novembre 2013.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL